

MESSURE D'APPLICATION des PROTOCOLES

Locaux municipaux Groupement artistique trélazéen (G.A.T.)

La ville de Trélazé a établi un protocole sanitaire général pour les bâtiments municipaux et un protocole spécifique pour l'utilisation de notre local, 15 rue Ludovic Ménard.

Ces documents s'imposent à nous et nécessitent des adaptations dans notre organisation.

Le présent document s'efforce d'y répondre au mieux, il importe que chacun se l'approprie. L'adhésion comportera l'engagement express de respecter les protocoles et les mesures présentées dans ce document.

OUVERTURE DES ATELIERS rassemblant dix personnes (intervenants et responsables compris)

Chaque intervenant ou responsable d'atelier s'assurera préalablement à chaque séance du respect de la règle « des dix personnes ». Pour faciliter cet exercice, une inscription préalable à la fin de chaque séance auprès de l'intervenant ou du responsable d'atelier sera effectuée d'une séance à l'autre. Pour permettre la traçabilité des utilisateurs et répondre aux éventuelles demandes des services sanitaires, Il communiquera via gatrelaze@gmail.com la liste des personnes présentes **après chaque séance**.

INFORMATION PRÉLABLE DE LA COMMUNE

Le GAT communiquera le planning d'occupation à la Direction de la Culture de Trélazé le vendredi de chaque semaine.

AFFICHAGE DES CONSIGNES SANITAIRES

Les protocoles de la ville de Trélazé sont affichés dans la salle et mis en ligne sur le site gattrelaze.com

Il en est de même pour le présent document.

Les mesures d'hygiène et gestes barrière sont affichés, rappelés ci-après et complétés.

Port du masque obligatoire (sauf situation de handicap, certificat médical à l'appui, avec mise en œuvre des mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus). **Le retrait éventuel du masque s'effectue à l'extérieur**, le pratiquant repart avec ce dernier.

Lavage régulier des mains, à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique. Du gel est mis à disposition par l'association à l'entrée de la salle auprès des lieux de stockage du matériel.

Tousser ou éternuer dans son coude,

Se moucher dans un mouchoir à usage unique, à jeter immédiatement **dans un sac personnel**, le pratiquant repart avec ce dernier comme pour le masque.

Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

Port des gants à éviter, sauf personnels de nettoyage et médical.

(l'utilisation d'un petit sac personnel allégera la gestion des déchets qui seront plus nombreux avec la procédure de désinfection.

NOMINATION D'UN RÉFÉREND COVID-19

Chaque atelier désignera un référend qui s'assurera du respect de l'occupation, avec gestion de l'accueil et des gestes barrière.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES PRATIQUANTS :

Mise en place, si possible, de plannings avec des arrivées et des départs échelonnés des adhérents. A défaut, le respect de la distanciation physique d'un mètre minimum doit être respectée. L'accès ne se fait que lorsque la personne qui précède a libéré l'espace d'entrée.

ZONAGE ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES

Pour permettre autant que faire se peut **un sens unique de circulation** et la **neutralisation de l'accès aux zones et aux matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection, la salle est reconfigurée**

A l'entrée se trouve le portant pour les vêtements, les tabliers personnels ne sont pas laissés sur place après l'activité. Il y a lieu de laisser la distance d'un mètre entre chaque entrée et chaque sortie. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée.

Si l'activité s'effectue sur les tables, il y a lieu de laisser entre chaque utilisateur une place vacante. Les 10 tables centrales sont utilisables et ne sont pas déplaçables. Les tables sont désinfectées par l'utilisateur à son arrivée et son départ. Du produit désinfectant et de « l'essuie tout » sont disposés à proximité.

Si l'activité nécessite l'utilisation de chevalets, 5 chevalets sont regroupés de chaque côté de l'espace "table" et utilisés du côté de leur regroupement, pris avec désinfection et rangés après désinfection par l'utilisateur à l'endroit de leur prélèvement. Du produit désinfectant et de « l'essuie tout » sont disposés à proximité.

L'accès à l'eau se fait à l'évier pour la partie droite de la salle, et auprès des toilettes pour la partie gauche de la salle.

Des sèche cheveux sont installés et rangés à proximité des chevalets, il y a lieu de procéder à leur désinfection comme indiqué pour les chevalets.

Le nettoyage des pinceaux ne s'effectue pas dans l'atelier, la mise dans un sac plastique est préconisé.

L'accès aux placards, armoire et bibliothèque est interdit sauf pour les intervenants et responsables d'ateliers. L'usage du réfrigérateur est interdit.

L'accès aux toilettes se fait directement pour les utilisateurs installés côté toilettes, par le fond de la salle pour les utilisateurs côté evier, le retour est identique.

Limitation des points de contacts : portes laissées ouvertes autant que possible. Une aération de la salle avant et après chaque atelier est préconisée.

Le matériel personnel de chacun devra être désinfecté avant l'entrée dans le local, il ne pourra pas être prêté.

Chacun doit avoir sa propre boisson désaltérante, repérée et identifiée. La machine à café et la bouilloire et le réfrigérateur ne peuvent être utilisés. Aucune restauration collective ne doit être organisée.

